

La constitution du 17. 10. 1868 rétablira aussi les principes libéraux de 1848 qui avaient été abolis en 1856, marquant ainsi une complète réconciliation des différents partis.

En octobre 1869 Georges Ulveling remplacera de Colnet comme directeur général des finances dans le gouvernement Servais.

En 1871 il sera promu commandeur de l'Ordre de Léopold.

A la suite du traité de Francfort, qui mit fin à la guerre franco-allemande, Georges Ulveling se rendra en 1872 ainsi que MM. F^OEHR et JURION à Berlin pour négocier avec l'Allemagne le traité de l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. Les exigences allemandes étaient telles que nos plénipotentiaires n'avaient qu'à se soumettre après avoir obtenu quelques légères améliorations et la vague assurance que l'Allemagne ne se servirait jamais de ce réseau ferroviaire en cas de guerre.

L'orgueil national se révolta, la question fut discutée avec passion par les députés, mais finalement la Chambre ratifia le traité le 11 juin 1872. Il restera en vigueur, tout comme l'union douanière avec l'Allemagne, jusqu'en 1918.

Dès la deuxième moitié du 19^{me} siècle, l'économie luxembourgeoise prit un essor considérable. Le 24 mai 1855 la Chambre vota la loi des chemins de fer. D'un seul coup la ville allait sortir de son isolement et être placée au milieu d'un réseau international. Tout le pays s'en ressentira favorablement. Vers la même époque la métallurgie abandonnera les anciens procédés et construira des hauts fourneaux modernes alimentés au coke. Le moment était venu pour doter le pays d'un organisme permettant de favoriser les échanges internationaux. C'est dans cet ordre d'idées que fut créée en 1856 la Banque Internationale. Internationale, car à cette époque ce n'était que l'Etranger qui pouvait fournir les fonds nécessaires.

La construction de nos chemins de fer ainsi que le démantèlement de la forteresse influenceront profondément l'économie du pays, les salaires sont en hausse, la métallurgie progresse constamment et la petite industrie connaît une ère de prospérité inconnue jusqu'à présent.

C'est à cette époque que le gouvernement, dans un orgueil patriotique peut-être démesuré, et ne songeant pas à d'éventuels revers économiques, se laissa entraîner à créer une banque purement nationale, entreprise fort risquée pour un pays si petit que le Luxembourg qui ne serait jamais à même de supporter la moindre crise mondiale. Avait-on oublié l'échec d'une loi instituant un crédit foncier en 1853 ? Ne songeait-on pas aux difficultés que la Banque Internationale connut dans ses premières années ? Tout amour propre, tout patriotisme mis à part, était-il indiqué de créer une concurrence à la Banque Internationale, concurrence qui fatalement devrait engendrer la plus vive des oppositions ?